

Settat le 05/10/2026

Annonce : Modalités de réinscription aux modules

Il est porté à la connaissance des étudiants, inscrits en année de réserve, que la réinscription aux modules est ouverte sur la plateforme Scolagile du **05 Octobre au 12 octobre 2025 (délai de rigueur)**. Pour effectuer votre inscription, veuillez consulter le guide ci-joint et suivre les modalités ci-dessous :

1- Etudiants inscrits aux troncs communs :

- La réinscription aux modules ajournés est prioritaire et obligatoire.
- L'étudiant a le droit de se réinscrire une seule fois au module, Une troisième et dernière inscription ne peut être autorisée que sur dérogation de Mr le doyen.
- La réinscription aux modules est annuelle, l'étudiant doit se réinscrire en session d'automne aux modules ouverts durant cette session (Modules dispensés aux semestres 1 et 3) et en session de printemps aux modules programmés aux semestres 2 et 4

2- Etudiants inscrits en S5-S6 de la licence en sciences et techniques (LST) :

- Les étudiants inscrits en licence, bénéficient d'un seul semestre de réserve. Ce semestre doit se dérouler en session d'automne.
- L'étudiant s'inscrit obligatoirement aux modules ajournés, même si ses modules sont programmés en session de printemps (S6).

N. B. : Les étudiants peuvent s'inscrire au maximum en 14 modules pour les troncs communs (7 modules en session d'automne et 7 modules en session de printemps) et six modules pour les LST (les six modules en session d'automne).